



Référentiel de diplôme

Baccalauréat professionnel “Services aux personnes et aux territoires”



Photo couverture : Gites de France - Structure personnes âgées - Accueil enfants (crèche, halte garderie...)
Source : <http://photo.agriculture.gouv.fr> - Pascal Xiclunia
CNEAP

Référentiel de diplôme Baccalauréat professionnel “Services aux personnes et aux territoires”

Sommaire

Référentiel professionnel	1
Le contexte de l'emploi visé	3
Fiche descriptive d'activités.....	7
Situations professionnelles significatives	9
Référentiel de certification.....	11
Liste des capacités attestées par le diplôme	13
Tableaux des épreuves	15
Modalités d'évaluation	17
Référentiel de formation	19
Présentation et architecture de formation	21
Formation à caractère professionnel.....	23
Modules de formation.....	25
Les unités de formation.....	31
Siglier	57



Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Services aux personnes
et aux territoires”

Référentiel
professionnel

Le référentiel professionnel est composé de trois parties :

- la première partie fournit un ensemble d'informations relatives au contexte des emplois visés,
- la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA),
- la troisième partie présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1- Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

1.1- Environnement politique, social, réglementaire du secteur professionnel

Définition du secteur

Pour définir le secteur des services aux personnes et aux territoires, il convient de préciser :

- le concept de territoire, et pour ce qui concerne les emplois visés par le diplôme, la notion de territoire rural en particulier,
- les personnes ciblées par les services offerts,
- les services offerts.

Les notions de "territoire" et de "territoires ruraux"

Depuis les années 80 et la forte restructuration de l'agriculture, on a vu émerger de nouveaux usages et on a porté un nouveau regard sur les territoires ruraux.

Ainsi, quatre fonctions définissent aujourd'hui les territoires ruraux :

- une fonction productive avec, d'une part, le maintien et la diversification de la production agricole et l'agroalimentaire et d'autre part, la tertiarisation de l'économie rurale par la production de services aux territoires et aux populations vivant en milieu rural,
- une fonction résidentielle avec des territoires ruraux qui, pour la plupart, accueillent de manière permanente des populations non agricoles,
- une fonction récréative et touristique avec un milieu rural utilisé comme espace de loisir, culturel et de bien-être : sport de nature, pêche, chasse, événements festifs, découverte du patrimoine rural...
- Une fonction environnementale concernant la préservation des ressources naturelles, le maintien de la biodiversité et l'aménagement d'espaces de vie.

Ces fonctions communes varient selon les dimensions géographique, humaine, sociale et politique des territoires et ne doivent pas masquer leur grande diversité. Elles constituent un patrimoine culturel très riche qui attire les populations et sur lequel un certain nombre d'activités de services prennent appui.

Les caractéristiques communes aux populations des zones rurales et urbaines

De nombreuses études soulignent le vieillissement de la population française. D'après ces dernières, en 2050, près d'un habitant sur trois aurait plus de 60 ans, contre un sur cinq en 2005. Le vieillissement de la population induit un accroissement important du nombre de personnes âgées dépendantes et vraisemblablement de leurs besoins en services. Ces services pourraient être fournis par des professionnels en substitution ou en complément des aidants familiaux potentiels, dont le nombre tendra à diminuer eu égard aux évolutions démographiques et sociétales.

Les caractéristiques de la population des territoires ruraux

Selon le rapport 468 du Sénat, "la population rurale augmente aujourd'hui trois fois plus vite que celle des zones urbaines. Ce mouvement concerne tous les types d'espaces ruraux mais aussi la quasi-totalité des régions. L'augmentation de la population rurale n'est pas le fait d'un solde naturel positif mais résulte de l'arrivée de nouveaux habitants originaires de la ville, au sein desquels plusieurs profils ont pu être identifiés tels que les jeunes familles, les retraités ou encore la nouvelle génération d'entrepreneurs ruraux" sans oublier la migration vers les campagnes de demandeurs d'emploi. "Grâce aux transferts de revenus qu'elle implique, la présence de nouveaux résidents dans l'espace rural favorise le développement de nouvelles activités économiques, notamment des services à la personne. Dans ce secteur, l'espace rural présente des spécificités importantes. Ici plus qu'ailleurs, le caractère polyvalent de l'offre de services à la personne est essentiel". Les nouveaux arrivants en milieu rural expriment en effet les mêmes attentes que les populations urbaines. Enfin, d'après l'observatoire européen LEADER (Cahier N°5), en milieu rural, généralement caractérisé par une faible densité démographique, les services aux territoires sont un élément clé du maintien des populations. Cela soulève diverses questions telles que la proximité et l'accessibilité des services pour les utilisateurs, leur fréquence d'utilisation, l'isolement des prestataires et la concurrence des services urbains à laquelle les prestataires ruraux sont confrontés. En effet, la dispersion de l'habitat en milieu rural rend plus complexe qu'en ville l'accès aux prestataires de service. Par exemple, le temps moyen d'accès à un "service courant" (médecin, infirmier, pharmacie, alimentation générale, boulangerie...) est de 20 minutes contre une heure pour les "services exceptionnels" (hôpital, laboratoire d'analyses médicales, grande surface de bricolage...). Dans certaines zones, cet accès tend même à disparaître.

Les services offerts aux territoires et aux populations

Les services de proximité offerts aux personnes et aux territoires couvrent une large gamme de services intégrant notamment les services à destination des populations, les services aux collectivités et aux entreprises et les services qui contribuent à l'attractivité et à la cohésion des territoires ruraux : services sociaux, prestations liées aux transports, aux loisirs, aux activités culturelles et sportives, au tourisme. Dans le secteur des loisirs, le tourisme rural connaît une croissance d'environ 5% par an (rapport du Sénat sur le nouvel espace rural français) ; toutefois le potentiel de développement du tourisme en milieu rural reste encore largement sous-exploité alors même que les atouts du tourisme vert sont plébiscités pour des raisons de qualité d'accueil, de coût modéré, d'"authenticité", ainsi que de grande variété des paysages et de qualité de la gastronomie, notamment auprès de la clientèle étrangère.

Ce développement des services aux personnes non résidentes dans l'espace rural devra répondre à une exigence de plus haut standing d'accueil et devra se combiner avec une offre d'activités récréatives pour satisfaire la clientèle. De nombreuses perspectives de développement de cette offre de loisirs se dessinent avec l'émergence de séjours à thèmes ciblés (cours de cuisine, oenotourisme, randonnées thématiques...) adaptés aux différents publics (enfants, familles, sportifs, seniors...) et la structuration de l'offre via des labels (Bienvenue à la ferme, Accueil paysan, Gîtes de France...). En milieu rural, les services aux entreprises sont encore largement connectés aux activités de l'économie locale mais restent peu développés, malgré les nouvelles technologies de communication qui pourraient favoriser le télétravail à domicile et les télécentres. L'offre de service aux personnes résidentes doit couvrir des besoins liés aux publics fragiles (petite enfance, personnes malades, personnes âgées dépendantes, personnes handicapées) ce qui favorise l'employabilité de personnels qualifiés, mais aussi l'ensemble des services dits de confort (soutien scolaire, services domestiques...).

1.2- Eléments de cadrage politique et juridique du secteur

Les services aux territoires et aux personnes s'inscrivent dans des politiques publiques dont notamment :

- a loi relative au développement des territoires ruraux du 24 février 2004,
- les lois et plans relatifs au développement des services à la personne (Loi du 13 juillet 2005, et Plan de mars 2009),
- la création des Relais de Services Publics en milieu rural,
- la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche et le programme national pour l'alimentation (PNA), dont un des enjeux, au travers d'une politique publique de l'alimentation, est la diversité de l'agriculture et la vie des territoires,
- les politiques européennes avec notamment la création du Réseau rural français dans le cadre de la programmation 2007-2013 du fonds européen agricole de développement rural (FEADER). Il vise, par le déclouisonnement des acteurs, à promouvoir la conception de projets intégrés et d'activités en milieu rural.

1.3- Facteurs d'évolution et de variabilité en cours

On constate que les diverses mutations du milieu rural peuvent avoir des conséquences en termes d'offres de services aux territoires et aux populations. La structuration de la population rurale (répartition des classes d'âge) et l'augmentation de la population rurale notamment grâce aux néo-ruraux (25% de la population) qui ont des attentes de services équivalentes aux urbains, tendent à influencer de manière positive sur l'emploi et l'activité.

Ces facteurs sont à mettre en parallèle avec une volonté des usagers de pouvoir bénéficier de services accessibles à proximité.

Par conséquent, les organisations prestataires de service doivent proposer une offre de service diversifiée dans un contexte concurrentiel, ce qui influera sur la politique tarifaire et donc sur la pérennité des structures. Dans ce cadre, l'évolution des dispositifs d'aide publique aux territoires ruraux et dans le domaine des services aux populations aura des effets importants.

1.4- Type d'entreprises et/ou d'établissements concernés

Les entreprises ou établissements dans lesquels le titulaire du diplôme peut travailler sont les structures traditionnelles qui offrent des prestations de service aux personnes, c'est-à-dire les structures de type associatif (ADMR...), les organismes publics, les structures privées, les enseignes qui servent d'intermédiaires et les particuliers employeurs pour les emplois au domicile des bénéficiaires. Les emplois liés aux services rendus aux territoires relèvent plus classiquement des collectivités territoriales ou de leurs groupements (ou d'organismes bénéficiant de financements publics) pour ce qui concerne les activités de valorisation patrimoniale, culturelles et d'organisation de manifestations locales. Pour les activités de développement du tourisme rural, les emplois relèvent fréquemment de petites entreprises, d'exploitations agricoles (gîtes à la ferme), sans exclure les emplois liés à l'implantation de grands groupes spécialisés dans le tourisme en zones rurales. Le titulaire du diplôme peut également développer sa propre structure (dont la création a notamment été facilitée par le statut d'auto entrepreneur...) dans le domaine des services.

2- Les emplois du secteur et ceux visés par le diplôme

Le secteur des services aux personnes et aux territoires a des contours assez larges. Il couvre une grande variété de métiers, d'emplois et d'activités, dans une diversité importante de structures et d'organisations.

2.1- Les emplois du secteur des services à la population

Dans une acception très large, on entend par services à la population tous les services rendus directement ou indirectement aux personnes et/ou familles, répondant à des besoins individuels et/ou collectifs à caractère économique, social ou culturel. Il s'agit à la fois de la fourniture de services essentiels (fourniture d'énergies, d'eau, communication...) les services de santé et d'éducation, de sécurité, d'aides aux publics fragiles, ainsi que des services dits de confort (aides aux familles, services d'aide à la vie quotidienne) et enfin l'ensemble des services relevant de la sphère des loisirs.

2.2- Les typologies d'emplois visés par le diplôme

Les services en milieu rural s'appuient sur des logiques de développement local c'est-à-dire sur des dynamiques de projets autour desquelles se mobilisent des acteurs et des populations. Dans ce cadre, les emplois de services ne présentent pas de structurations fines et prédéterminées, mais vont s'organiser et se construire pour répondre aux attentes des populations locales. L'organisation de l'emploi recouvre de ce fait des formes multiples, dans le secteur du tourisme, de l'animation patrimoniale et culturelle, social, du service à la personne, de l'administration, de l'accueil en milieu rural. Les typologies d'emplois correspondent aux profils de professionnels capables de travailler en réseau, afin de mettre en synergie l'action des collectivités territoriales et les initiatives personnelles pour structurer l'offre, mutualiser les ressources, proposer et faire connaître des offres innovantes et ciblées en fonction des publics.

Ces emplois correspondent aux métiers de l'encadrement intermédiaire dans les structures de services aux personnes. Des emplois sont aussi émergents au sein de nouvelles structures assurant un "guichet unique" de proximité pour les services publics combinés à des services marchands.

Appellations d'emplois du code ROME : K1305 : intervention sociale et familiale

Code NSF mentionné dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) :

Dans le RNCP, le code NSF utilisé est "330 spécialités plurivalentes de services aux personnes".

Résumé du métier

Les services aux personnes et aux territoires couvrent un large éventail d'activités essentielles à la vie des territoires ruraux, des personnes et des familles, proposées par des organisations publiques, privées et associatives.

Le titulaire de l'emploi travaille en lien avec les différents acteurs et réseaux présents sur le territoire.

Il met ses compétences techniques, administratives et relationnelles à disposition de publics demandeurs de services...

Dans son cadre d'intervention, grâce à une connaissance précise des offres de service et des publics, il participe à l'analyse des besoins, peut proposer des services et prestations, participer à leur organisation et à leur mise en œuvre. Il contribue au développement de projets au service des territoires et des personnes. Il participe à l'évolution de l'organisation et, selon celle-ci, il peut assurer la coordination et l'animation d'une équipe.

2.3- Les conditions d'exercice de l'emploi

Le secteur d'activité des services aux territoires et aux personnes est marqué par des situations de travail impliquant une grande polyvalence et de fortes capacités relationnelles, d'écoute, d'adaptation et d'innovation. Certains emplois peuvent revêtir un caractère saisonnier ; le travail du dimanche et des jours fériés peut faire partie des conditions d'emploi. Les nécessités du service peuvent justifier des variations de l'horaire journalier de travail. Les interventions dans des lieux différents peuvent nécessiter des déplacements. Le permis de conduire est recommandé pour exercer dans ce secteur d'activité.

2.4- La place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise

Le titulaire de l'emploi intervient au service des personnes et des territoires. Il peut être pour cela employé d'une personne, de la famille de celle-ci ou d'une organisation, ou encore être responsable de sa propre structure.

Lorsqu'il est salarié d'une organisation, le titulaire de l'emploi exerce sous le contrôle de l'encadrement. Il observe, repère les anomalies et transmet toute information utile.

2.5- Degré d'autonomie et de responsabilité

Le titulaire de l'emploi réalise les missions qui lui sont confiées, à partir des consignes données par le commanditaire. Son degré d'autonomie et de responsabilité varie en fonction de la taille de la structure dans laquelle il travaille. Il est capable d'organiser son travail en fonction des imprévus et peut être chargé de l'organisation du travail d'une petite équipe. Du fait des particularités des situations de travail, le titulaire de l'emploi doit faire preuve d'autonomie. En ce sens, il peut prendre des initiatives et doit s'adapter et s'organiser dans des contraintes de temps et d'environnement (demande particulière de la personne, pression de l'entourage,...) qui peuvent être fortes. L'autonomie dans l'emploi se renforce avec l'expérience professionnelle.

Dans les organisations, la régulation de l'autonomie se fait par des échanges avec le responsable de secteur. Elle est complétée par différents supports de planification et de communication : planning de travail, documents de saisie des résultats de l'activité...

Le titulaire de l'emploi observe, repère les anomalies et transmet toutes les informations utiles. En cas de problème, il peut faire appel à l'encadrement ou à la personne référente et proposer des ajustements.

2.6- Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Avec l'expérience, le salarié accédera à des postes de responsable d'équipe dans certaines organisations et pourra développer des compétences en vue de la création d'une entreprise de services. Certains titulaires du diplôme peuvent s'orienter sous conditions vers une spécialisation vers d'autres secteurs : animation, jeunesse et sport, sanitaire et sociale... Enfin, avec le diplôme de niveau IV, le titulaire peut présenter des concours spécifiques de la fonction publique, selon les réglementations en vigueur.

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités, recensées lors d'enquêtes, exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme. Il s'agit d'une liste quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées. La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des salariés occupant les emplois visés par le diplôme.

Ces activités sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites soit par un homme soit par une femme.

Dans le cadre de son activité, le ou la titulaire de l'emploi :

1- Communique

1.1- accueille la personne et/ou la famille

1.1.1- organise l'accueil

1.1.2- analyse les besoins en services et/ou prestations

1.1.3- évalue l'urgence de la demande de services et/ou prestations

1.1.4- prend en charge des situations complexes

1.2- oriente les usagers vers les services adaptés aux besoins

1.3- met en œuvre une communication adaptée aux différents publics et aux situations rencontrées

1.4- traite des informations diffuses et provenant de sources variées

1.4.1- rédige des documents (courriers, courriels, notes, comptes rendus ...)

1.4.2- recueille et classe des documents papiers et numériques

1.4.3- réalise une veille dans le secteur d'activité des services aux personnes et aux territoires

1.5- anime ou participe à des réunions de travail

1.5.1- prépare et assure le suivi d'une réunion

1.5.2- peut animer des réunions de travail

1.5.3- participe aux échanges lors de réunions de travail

1.5.4- représente autant que nécessaire le service ou ses intérêts

1.6- assure la promotion de la structure et des services proposés

1.6.1- présente les prestations de la structure

1.6.2- participe à des actions de communication et de promotion de la structure et des services

1.6.3- peut actualiser le contenu de supports de communication

2- Organise et gère

2.1- gère des activités des services aux personnes et aux territoires

2.1.1- participe à la préparation du travail d'une équipe

2.1.2- suit les activités d'une équipe

2.1.3- réalise le bilan d'activités d'une équipe

2.1.4- prépare les interventions (visites sur place...)

2.2- participe à la formation, à l'encadrement et au recrutement d'intervenants

2.2.1- participe à l'encadrement et au tutorat de personnes

2.2.2- peut identifier des besoins de formation individuels ou collectifs

2.2.3- développe de nouvelles compétences dans le cadre de dispositifs de formation continue

2.2.4- peut participer au recrutement de personnes

2.3- participe aux contrôles qualité, hygiène, sécurité

2.3.1- vérifie l'efficacité d'un mode opératoire ou d'une procédure liés aux services proposés

2.3.2- contribue à la rédaction et à l'évolution des documents relatifs à la qualité et à la sécurité des biens et des personnes

2.3.3- participe à la réalisation d'enquêtes et à l'évaluation de pratiques professionnelles

2.3.4- participe à la conception et à la mise en œuvre d'une démarche de prévention de risques professionnels

2.3.5- participe au suivi d'actions correctives

2.4- gère des stocks et des matériels

2.4.1- commande des produits et relance des fournisseurs

2.4.2- gère du matériel (suivi de la maintenance ...)

2.5- participe à l'activité commerciale

2.5.1- établit des devis pour des prestations et services

2.5.2- établit la facturation des prestations et services

2.5.3- assure l'encaissement des facturations de prestations et services

2.5.4- évalue la satisfaction des bénéficiaires du service

2.5.5- peut rechercher des nouveaux clients

2.5.6- peut mettre en œuvre des techniques de fidélisation de la clientèle

3- Intervient en structure ou auprès d'une personne

3.1- participe à l'élaboration de protocoles d'entretien et d'amélioration du cadre de vie

3.2- participe à l'élaboration d'offre de services et/ou de projets de vie individualisés

3.2.1- analyse la situation d'une personne ou d'une famille

3.2.2- diagnostique les besoins de services d'une personne ou d'une famille

3.2.3- participe à l'élaboration du projet d'offre de services et/ou du projet de vie

3.2.4- participe au suivi et à l'actualisation du projet d'offre de services et/ou du projet de vie

3.3- conçoit des activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale

3.3.1- conçoit des activités en lien avec le projet de vie et/ou les besoins en services

3.3.2- évalue les résultats des activités mises en oeuvre

3.3.3- conçoit des activités d'animation auprès des personnes

3.4- gère l'organisation de repas

3.4.1- enregistre et transmet les demandes alimentaires

3.4.2- peut participer à la conception de menus adaptés aux besoins des personnes

3.4.3- organise, le cas échéant, la distribution des repas

3.5- gère des documents de la vie quotidienne

3.5.1- aide à l'élaboration de plannings d'échéances administratives et budgétaires

3.5.2- peut réaliser des démarches administratives et sociales

3.6- peut réaliser différentes opérations d'assistance à la vie quotidienne et d'entretien du cadre de vie, auprès de personnes fragiles

3.6.1- accompagne les actes essentiels de la vie quotidienne

3.6.2- prépare des repas et/ou des collations

3.6.3- aide à l'accomplissement des activités courantes de la vie sociale

3.6.4- assure l'entretien du cadre de vie selon les règles d'hygiène

3.6.5- aménage l'espace de vie de la personne pour assurer son confort et sa sécurité

4- Conduit un projet de services dans un territoire

4.1- identifie les ressources d'un territoire

4.1.1- identifie les atouts et contraintes d'un territoire

4.1.2- identifie les acteurs et les compétences mobilisables

4.1.3- identifie les financements mobilisables

4.2- participe à la mise en œuvre de projets

4.2.1- participe à la mobilisation et à la coordination des acteurs d'un projet

4.2.2- accompagne la réalisation d'un projet

4.2.3- conçoit des animations dans le territoire

4.2.4- rend compte du déroulement d'un projet

4.2.5- propose des mesures d'ajustement dans la conduite d'un projet

4.3- prend en charge les aspects logistiques

4.3.1- établit les plannings d'occupation des locaux

4.3.2- s'assure de la mise à disposition des équipements et matériels

4.3.3- prend en charge les démarches administratives liées à un projet

5- Peut piloter une entreprise de services aux personnes

5.1- peut piloter une entreprise au quotidien

5.1.1- peut réaliser les démarches administratives liées à l'activité

5.1.2- peut réaliser le suivi de trésorerie à l'aide d'outils comptables

5.1.3- peut établir ou faire établir les documents comptables de l'entreprise

5.2- peut piloter une entreprise à moyen et long terme

5.2.1- peut utiliser des indicateurs techniques et économiques

5.2.2- peut comparer la rentabilité de ses activités de services

5.2.3- peut réaliser les ajustements nécessaires en fonction des résultats de gestion, du marché et des aspirations personnelles

5.2.4- peut planifier les investissements

5.2.5- peut adapter les effectifs en personnel aux besoins de l'entreprise

5.2.6- peut s'engager dans des démarches de qualité ou signes officiels de qualité

Situations professionnelles significatives

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés de l'emploi-type ciblé par le diplôme. Par nature, elles sont donc en nombre réduit. Le titulaire du baccalauréat professionnel "Services aux personnes et aux territoires" qui maîtriserait ces situations significatives serait donc à même de mobiliser les ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi-type. Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Champs de compétences	SPS	Finalités
Communication	<ul style="list-style-type: none"> ● Accueil de publics et prise en charge des demandes ● Mise en œuvre d'une communication adaptée aux différents interlocuteurs et aux différentes situations ● Promotion de la structure et des services qu'elle propose 	Déterminer les besoins et les attentes afin d'optimiser la mise en place de services
Organisation et évaluation du travail	<ul style="list-style-type: none"> ● Préparation et structuration des activités ● Évaluation de la réalisation des activités ● Propositions d'ajustements ● Gestion et évaluation d'une équipe 	Optimiser la réalisation du travail en respectant les règles d'hygiène et une démarche de prévention des risques
Accompagnement des personnes	<ul style="list-style-type: none"> ● Aménagement du cadre de vie de la personne ● Proposition d'activités pour le bien-être de la personne ● Réalisation, en autonomie, d'une intervention d'aide à la personne ● Identification des situations à problèmes et élaboration de réponses ● Relation commerciale avec l'utilisateur et/ou le client ● Suivi des démarches administratives 	Fournir un service conforme aux attentes et aux besoins de la personne et aux engagements de l'intervenant
Conception et mise en œuvre d'une activité de service	<ul style="list-style-type: none"> ● Analyse des besoins et des ressources d'un territoire pour proposer un service ● Mise en réseau des différents acteurs ● Organisation de l'activité de service 	Contribuer au développement d'un projet de service individuel ou collectif

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Services aux personnes
et aux territoires”

Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué de trois parties :

- la liste des capacités attestées par le diplôme,
- le tableau des épreuves,
- les modalités d'évaluation.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont donc de deux ordres :

- des capacités générales identiques pour tous les baccalauréats professionnels du ministère chargé de l'agriculture,
- des capacités professionnelles spécifiques à chacune des spécialités du baccalauréat professionnel et à partir des situations professionnelles significatives.

Capacités générales

C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles

- C1.1- Identifier les principaux enjeux de la communication médiatisée et interpersonnelle
- C1.2- Exploiter une recherche d'informations en réponse à un besoin professionnel, social ou culturel
- C1.3- Utiliser des techniques et des références littéraires, culturelles ou artistiques pour s'exprimer
- C1.4- Argumenter un point de vue
- C1.5- Interpréter des faits ou événements sociaux du monde actuel à l'aide des outils de l'histoire et de la géographie

C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle*

- C2.1- Communiquer à l'oral
- C2.2- Communiquer à l'écrit

C3- Développer sa motricité

C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques

- C4.1- Résoudre des problèmes en mobilisant des outils et des raisonnements mathématiques
- C4.2- Utiliser les technologies de l'information et de la communication de manière raisonnée et autonome
- C4.3- Expliquer des faits scientifiques à l'aide des outils et des raisonnements de la physique et de la chimie
- C4.4- Expliquer des enjeux liés au monde vivant

* le niveau d'exigence correspond au niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)

Capacités professionnelles

C5- Analyser les besoins des personnes liés à une activité de service

- C5.1- Repérer les caractéristiques socioculturelles des personnes en milieu rural
- C5.2- Caractériser les conséquences des pathologies liées au handicap, à la vieillesse, à la maladie et aux conduites à risques
- C5.3- Repérer les besoins des personnes dans leur environnement juridique, social et familial

C6- Caractériser le contexte socioprofessionnel et territorial des activités de service

- C6.1- Repérer les principales caractéristiques du territoire et ses enjeux en matière de service
- C6.2- Identifier les structures et leur offre de services
- C6.3- Identifier le cadre réglementaire des activités de service
- C6.4- Caractériser le fonctionnement des structures de service

C7- Communiquer en situation professionnelle

- C7.1- S'informer sur les évolutions techniques et réglementaires
- C7.2- Communiquer au sein de la structure et avec les partenaires
- C7.3- Établir une relation avec le client ou l'utilisateur

C8- Organiser le travail d'une équipe dans le cadre d'une activité de service

- C8.1- Organiser le travail en fonction du contexte
- C8.2- Gérer les moyens nécessaires au travail
- C8.3- Évaluer le travail effectué

C9- Conduire en autonomie une activité d'accompagnement de la personne dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité et d'existence de vie sociale

- C9.1- Adapter le cadre de vie
- C9.2- Mettre en oeuvre une intervention d'aide à la personne
- C9.3- Adapter son intervention au contexte

C10- Conduire en autonomie un service destiné aux acteurs et aux usagers d'un territoire

- C10.1- Élaborer une offre de services
- C10.2- Mettre en oeuvre un service
- C10.3- Évaluer les résultats et les impacts de la prestation de services
- C10.4- Communiquer avec un usager en langue étrangère

C11- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Candidats en CCF

E1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste, et compréhension du monde

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C1- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles			
C1.1- Identifier les principaux enjeux de la communication médiatisée et interpersonnelle			
C1.2- Exploiter une recherche d'informations en réponse à un besoin professionnel, social ou culturel	CCF	1	
C1.3- Utiliser des techniques et des références littéraires, culturelles ou artistiques pour s'exprimer			MG1
C1.4- Argumenter un point de vue		2	
C1.5- Interpréter des faits ou événements sociaux du monde actuel à l'aide des outils de l'histoire et de la géographie	EPT	1	

E2 : Langue et culture étrangères

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C2- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle	CCF	1	MG2

E3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C3- Développer sa motricité	CCF	1	MG3

E4 : Culture scientifique et technologique

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C4- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques			
C4.1- Résoudre des problèmes en mobilisant des outils et des raisonnements mathématiques	EPT	1,5	
C4.2- Utiliser les technologies de l'information et de la communication de manière raisonnée et autonome			MG4
C4.3- Expliquer des faits scientifiques à l'aide des outils et des raisonnements de la physique et de la chimie	CCF	2,5	
C4.4- Expliquer des enjeux liés au monde vivant			

E5 : Analyse technique

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C5- Analyser les besoins des personnes liés à une activité de service	EPT	2	MP1

E6 : Organisation d'une activité de service

Capacités à certifier	Modalité	Coeff	Module
C6- Caractériser le contexte socioprofessionnel et territorial des activités de service	EPT	3	MP2
C8- Organiser le travail d'une équipe dans le cadre d'une activité de service			MP3

E7 : Réalisation d'activités de services

Capacités à certifier	Modalité	Coeff	Modules
C7- Communiquer en situation professionnelle	CCF	5	MP4 MP5 MP6 MAP
C9- Conduire en autonomie une activité d'accompagnement de la personne dans une perspective de confort, d'hygiène, de sécurité et d'existence de vie sociale			
C10- Conduire en autonomie un service destiné aux acteurs et aux usagers d'un territoire			
C11- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers			

Épreuve facultative

CCF points
au dessus
de 10

Candidats hors CCF

Epreuves	Capacités	Modalité	Coeff	Modules
E1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste, et compréhension du monde	C1	écrit	4	MG1
E2 : Langue et culture étrangères	C2	oral	1	MG2
E3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES	C3	pratique	1	MG3
E4 : Culture scientifique et technologique	C4	écrit	4	MG4
E5 : Analyse technique	C5	écrit		MP1
E6 : Organisation d'une activité de service	C6, C8	oral sur écrit		MP2 MP3
E7 : Réalisation d'activités de services	C7,C9 C10 et C11	pratique et oral		MP4 MP5 MP6 MAP
Epreuve facultative			Point au-dessus de 10	

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une épreuve facultative. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification.

L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves évaluées par contrôles en cours de formation pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en oeuvre du contrôle en cours de formation (CCF).

L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les autres candidats.

Définition de l'épreuve E1 Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde

Elle valide la capacité C1.

Elle est affectée du coefficient 4.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose :

- d'une épreuve ponctuelle terminale écrite en deux parties de 2 heures chacune :
 - une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants de français,
 - une partie affectée du coefficient 1, dont la correction est effectuée par les enseignants d'histoire et géographie.
- de 3 CCF affectés du coefficient 1.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite en deux parties de 2 heures chacune :

- une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants de français,
- une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants d'histoire et géographie.

Définition de l'épreuve E2 Langue et culture étrangères

L'épreuve valide la capacité C2.

Elle est affectée du coefficient 1.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle comprend 2 CCF évaluant les 5 activités langagières.

Pour les candidats hors CCF, elle prend la forme d'une épreuve orale d'une durée maximale de 20 minutes.

Les candidats disposent de 20 minutes pour la préparation.

L'épreuve atteste du niveau B1+ du CECRL.

Définition de l'épreuve E3 Motricité, santé et socialisation par la pratique des APSAES

L'épreuve valide la capacité C3.

Elle est affectée du coefficient 1.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 CCF à partir de 3 APSAES différentes choisies dans une liste définie au niveau national et régional.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve pratique qui porte sur 1 APSAES choisie dans une liste définie au niveau national et régional.

Définition de l'épreuve E4 Culture scientifique et technologique

L'épreuve valide la capacité C4.

Elle est affectée d'un coefficient 4.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose :

- d'une épreuve ponctuelle terminale écrite de deux heures, affectée du coefficient 1,5. La correction est effectuée par les enseignants de mathématiques,
- de 3 CCF affectés du coefficient 2,5.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite en deux parties de 2 heures chacune :

- une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants de mathématiques.
- une partie affectée du coefficient 2, dont la correction est effectuée par les enseignants de physique-chimie et de biologie-écologie.

Définition de l'épreuve E5 : Analyse technique

L'épreuve valide la capacité C5. Elle est affectée d'un coefficient 2.

L'épreuve est commune à tous les candidats en CCF et hors CCF. Elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2h30.

L'épreuve comprend des questions mobilisant des références techniques et scientifiques et peut s'appuyer sur un nombre restreint de documents.

La correction est effectuée par :

- un enseignant d'Économie Sociale et Familiale (SESG/ESF)
- un enseignant de biologie-écologie ou un enseignant d'éducation socio-culturelle.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale.

Définition de l'épreuve E7 : Réalisation d'activités de services

L'épreuve valide les capacités C7, C9, C10 et C11. Elle est affectée d'un coefficient 5.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, l'épreuve comporte 5 CCF.

Pour les candidats hors CCF :

Il s'agit d'une épreuve ponctuelle terminale pratique et orale. Elle a une durée de 2h.

Les examinateurs sont :

- un enseignant d'Économie Sociale et familiale (ESF)
- un enseignant de Science Economique Sociale et de Gestion (SESG)
- un enseignant d'éducation socioculturelle (ESC)
- un professionnel du secteur*.

Définition de l'épreuve E6 : Organisation d'une activité de service

L'épreuve valide les capacités C6 et C8 Elle est affectée du coefficient 3.

Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale sur support écrit identique pour les candidats en CCF ou hors CCF..

C'est une épreuve orale qui s'appuie sur un document écrit obligatoire de 15 à 20 pages maximum, rédigé par le candidat.

Elle se déroule en deux temps :

- un exposé d'une durée maximale de 10 minutes
- un entretien avec les examinateurs d'une durée maximale de 20 minutes.

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale.

Les examinateurs sont :

- un enseignant d'Économie Sociale et Familiale (SESG/ESF)
- un enseignant de Sciences Économiques Sociales et de Gestion (SESG)
- un professionnel du secteur*,

**L'absence de professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.*

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Services aux personnes
et aux territoires”

Référentiel
de formation

Baccalauréat professionnel “Services aux personnes et aux territoires”

Modules d’enseignement général

MG1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde	308h
MG2 : Langue et culture étrangères	98h
MG3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi.....	112h
MG4 : Culture scientifique et technologique	280h

Modules d’enseignement professionnel

MP1 Caractéristiques et besoins des populations des territoires ruraux	126h
MP2 Contexte des interventions de services	112h
MP3 Organisation d'une intervention de services aux personnes	70h
MP4 Communication en situation professionnelle	70h
MP5 Accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne	184h
MP6 Action professionnelle à destination d'un territoire rural	70h
MAP Module d'adaptation professionnelle	56h

Activités pluridisciplinaires

Horaire affecté au domaine professionnel	112h
--	------

Stage(s) en milieu professionnel	14 à 16 semaines
--	------------------

Stage collectif éducation à la santé et au développement durable1 semaine

Le stage d'une semaine ou son équivalent fractionné fait partie intégrante de la formation et vise l'éducation à la santé, à la sécurité, et au développement durable, en mettant l'accent sur l'action et une démarche de projet.

Ce stage poursuit des objectifs communs à travers les deux thématiques développées :

- induire une réflexion sur les conduites et les pratiques individuelles ou collectives,
- favoriser un comportement responsable dans la vie personnelle et professionnelle.

Il s'articule avec les modules MG3 et MG4 dont certains objectifs sont aussi liés au respect de la santé.

La sensibilisation des élèves aux dangers, aux risques professionnels et à leur prévention est aussi réalisée à travers les modules professionnels et les périodes en milieu professionnel.

Quant au développement durable, il est pris en compte dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale dans l'ensemble des modules concernés, et plus particulièrement à travers la mise en oeuvre des activités professionnelles.

Le stage collectif permet la réflexion et la mise en oeuvre d'une action dans un cadre concret, en lien ou non avec le domaine professionnel.

L'implication de l'ensemble de la communauté éducative constitue un atout pour la réussite du projet mis en oeuvre dans le cadre du stage collectif.

Le choix des thématiques et les compétences à développer seront raisonnés sur l'ensemble du cursus.

Enseignements à l'initiative de l'établissement112h

L'organisation de ces enseignements est pilotée par l'établissement selon un projet pédagogique construit par l'équipe pédagogique de l'établissement et validé par le Conseil d'Administration.

Orientations proposées :

- consolidation de compétences méthodologiques : lecture de consignes, gestion de la trace écrite, organisation du travail, autonomie, appropriation de l'outil documentaire...
- consolidation de compétences civiques, sociales et professionnelles : droits de l'homme, citoyenneté, vie en société, respect d'autrui, projet sportif et/ou culturel, débats sur des choix techniques...
- orientation, projet individuel et professionnel de l'élève, aide à la réussite, aide individualisée...

Ces enseignements participent de l'individualisation de la formation.

Horaires

La répartition des horaires par discipline est l'objet d'un arrêté spécifique "grille horaire".

Enseignements facultatifs et unités facultatives

Liste des enseignements facultatifs

Les enseignements facultatifs pouvant être proposés dans les établissements d'enseignement agricole publics ou privés sous contrat sont les suivants :

- Langues vivantes :
 - étrangères I, II ou III
 - langues et cultures régionales
 - langue des signes française
- Hippologie et équitation
- Pratiques professionnelles et projets
- Pratiques physiques et sportives
- Pratiques sociales et culturelles :
 - pratiques culturelles et artistiques
 - technologies de l'informatique et du multimédia.

Unité facultative

Elle valide les résultats d'une période de formation effectuée en milieu professionnel dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre échange, dans le cadre de la préparation au diplôme du baccalauréat professionnel.

Unité facultative "engagement citoyen"

Elle permet aux apprenants inscrits aux diplômes du baccalauréat professionnel de valoriser leur engagement citoyen dans et hors de l'établissement. L'évaluation de cette unité facultative s'appuie sur les acquis obtenus à l'occasion de situations d'engagement dans le cadre de la vie sociale des candidats.

La formation professionnelle est définie en étroite relation avec le référentiel professionnel et en cohérence avec la formation dispensée en classe de seconde professionnelle "services aux personnes et aux territoires". Elle vise une professionnalisation au niveau IV. Elle comprend une formation en milieu professionnel.

Sous statut scolaire, la formation se déroule sur deux années, soit 56 semaines, auxquelles s'ajoutent des stages en milieu professionnel.

La formation professionnelle est définie par :

- Sept modules professionnels, accompagnés d'un module d'adaptation professionnelle (MAP).
- Les situations pluridisciplinaires

Les modules professionnels comprennent :

- MP1 Caractéristiques et besoins des populations des territoires ruraux
- MP2 Contexte des activités de service
- MP3 Organisation d'une intervention de services aux personnes
- MP4 Communication en situation professionnelle
- MP5 Accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne
- MP6 Action professionnelle à destination d'un territoire rural
- MAP Module d'adaptation professionnelle

Le module d'adaptation professionnelle (MAP) a les objectifs suivants :

- Permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte des établissements,
- Ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités et des fonctions.

Santé et sécurité au travail

La formation professionnelle doit intégrer les préoccupations de la santé et de la sécurité au travail, en particulier la prévention des risques professionnels.

Le jeune en formation doit pouvoir identifier les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages, préserver sa santé, sa sécurité et celle de son entourage.

Il s'agit d'accompagner le futur professionnel dans une démarche de prévention adaptée aux situations de travail auxquelles il peut être confronté.

Une attention particulière doit être portée à l'application de principes de sécurité physique, d'ergonomie et d'économie de l'effort dans des situations professionnelles.

La formation poursuit un objectif : éduquer à la santé et à la sécurité au travail, et une double finalité : la sécurité immédiate des jeunes en formation et la prévention des risques par l'éducation.

Dans le cadre de l'autonomie des établissements et selon les possibilités, des formations au diplôme de « sauveteur secouriste du travail » (SST) peuvent être proposées aux apprenants

Développement durable

La formation doit prendre en compte les préoccupations de durabilité dans ses diverses dimensions économique, sociale et environnementale. Au-delà de l'éducation du citoyen au développement durable, visée dans le stage collectif, la formation professionnelle doit prendre en compte les préoccupations de durabilité dans ses diverses dimensions économique, sociale et environnementale.

Pour cela, la formation professionnelle doit apporter des savoirs d'ordre socio-économique, scientifique, historique et culturel nécessaires à la compréhension des enjeux du développement durable et des savoirs et savoir-faire d'ordre scientifique et technique appropriés pour une activité professionnelle adaptée.

La formation en milieu professionnel :

Elle représente 14 à 16 semaines dont 12 sont prises sur la scolarité et sont consacrées au(x) stage(s) individuel(s) des élèves en entreprise.

Parmi les 16 semaines possibles de formation en milieu professionnel, les scolaires consacreront 8 semaines exclusivement au secteur des services aux personnes. Ces périodes contribuent à l'obtention du BEPA "services aux personnes" et du Baccalauréat professionnel "services aux personnes et aux territoires". Les lieux de stage pourront être soit en structures, soit à domicile, mais dans ce cas, uniquement via des organisations titulaires d'un agrément qualité dans le domaine des services aux personnes.

Rappelons par ailleurs que les scolaires devront réaliser des périodes de formation en milieu professionnel auprès de deux types de publics :

- la petite enfance et l'enfance (0-6ans),
- un autre public fragile (personnes malades, personnes handicapées, personnes âgées dépendantes...)

Les scolaires effectueront également 4 semaines consacrées obligatoirement au secteur des services aux territoires ruraux. Ces périodes contribueront à l'obtention du baccalauréat professionnel "services aux personnes et aux territoires".

A titre d'exemple, les stages pourront se dérouler dans des structures de loisirs et de tourisme (gîte rural...), au sein de collectivités territoriales (ou de leurs groupements) dans le secteur de l'animation (patrimoniale, culturelle...) des territoires, au sein d'associations œuvrant, par leurs activités, pour le développement local dans les territoires ruraux (association de producteurs...) ou encore dans des organisations développant une activité dans le domaine social (insertion, droit des femmes...).

Le secteur d'activité et les types de publics objets des stages pour les semaines restantes de formation en milieu professionnel, sont laissées à l'initiative des établissements.

Module MG1 Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde

Objectif général du module

Mobiliser des éléments d'une culture humaniste pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux, développer sa culture littéraire et son esprit critique.	Français	112h
- Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel.	ESC	84h
- Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde.	Histoire-Géographie	84h
- Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation.	Documentation	28h

Module MG2 Langue et culture étrangères

Objectif général du module

Communiquer en langue étrangère dans des situations sociales et professionnelles en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la langue orale, - S'exprimer à l'oral en interaction, - S'exprimer à l'oral en continu, - Comprendre la langue écrite, - S'exprimer par écrit, 	dans des situations sociales et professionnelles. Langue vivante	98 h

Niveau B1+ (utilisateur indépendant de niveau seuil) du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)

Module MG3

Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi

Objectif général du module

Acquérir des connaissances et construire des compétences motrices pour devenir un citoyen physiquement et socialement éduqué.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi.		
- Gérer sa vie physique et sociale en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité.	EPS	112 h
- Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives.		
<i>Ces objectifs s'appuient sur les finalités des programmes de l'EPS affichées dans les textes officiels du ministère chargé de l'Éducation Nationale et du ministère chargé de l'Agriculture.</i>		

Module MG4

Culture scientifique et technologique

Objectif général du module

Mobiliser des éléments d'une culture scientifique et technologique pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers.	Mathématiques	112h
- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé.	Biologie-Écologie	70h
- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies.	Physique chimie	70h
- Raisonner l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).	Informatique	28h

Module MP1

Caractéristiques et besoins des populations des territoires ruraux

Objectif général

Identifier les caractéristiques biologiques, sociales et culturelles des populations pour apporter des réponses adaptées à leurs besoins dans les territoires ruraux.

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri élève
- Identifier les caractéristiques socioculturelles des populations dans les territoires ruraux			
- Identifier les besoins des populations dans les territoires ruraux			
- Caractériser les réponses aux besoins des populations dans les territoires ruraux	ESF Biologie-Écologie	42 h 56 h	10h ESF
- Mobiliser des savoirs et savoir-faire en biologie humaine pour répondre aux besoins des populations	ESC	28 h	Biologie-Écologie
- Caractériser les conséquences liées au handicap, au vieillissement, à la maladie, et aux conduites à risques sur le plan individuel, familial et social, y compris pour les aidants			

Module MP2

Contexte des interventions de services

Objectif général

Caractériser le contexte socioprofessionnel et territorial des activités de services

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Repérer les caractéristiques d'un territoire rural		
- Distinguer les structurations et les dynamiques des territoires ruraux	SESG Histoire-Géographie	42h 42h
- Caractériser le contexte économique et juridique des activités de services	Biologie-Écologie ESC	14h 14h
- Identifier les enjeux de la protection sociale		

Module MP3

Organisation d'une intervention de services aux personnes

Objectif général

Organiser une intervention auprès de personnes en s'adaptant aux diverses situations professionnelles rencontrées en structures et au domicile, notamment dans le domaine de la restauration, du confort matériel et corporel et du maintien du lien social.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Repérer le contexte de l'intervention.		
- Organiser les moyens humains et matériels.		
- Proposer l'intervention.	ESF	70 h
- Évaluer l'intervention.		

Module MP4 Communication en situation professionnelle

Objectif général

Mettre en œuvre des techniques permettant de communiquer en situation professionnelle

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri élève
- Organiser ses données en cohérence avec le système d'information de la structure			
- Intégrer l'usage d'outils de travail collaboratifs			
- Contribuer à l'élaboration des outils de communication de la structure	ESF	14 h	10 h
- Accompagner une personne dans l'usage des TIC	Informatique	42 h	ESF
- Exploiter les données d'une enquête	ESC	14 h	ESC
- Utiliser les techniques de la communication orale et non verbale adaptées à des situations professionnelles			Informatique

Module MP5 Accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne

Objectif général

Réaliser des services visant au bien être des personnes.

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri élève
- Adapter le cadre de vie			22h
- Mettre en œuvre une activité d'aide à la personne	ESF	184 h	ESF
- Prendre des initiatives adaptées au contexte			Biologie-Écologie Physique-Chimie

Module MP6 Action professionnelle à destination d'un territoire rural

Objectif général

Concevoir et réaliser un action professionnelle destinée aux acteurs et aux usagers d'un territoire rural favorisant le développement local.

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri élève
- Action professionnelle à destination d'un territoire rural	SESG	70 h	70h Langue vivante (20h) Autres disciplines

Module d'adaptation professionnelle

Objectif général

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement	Sciences et techniques professionnelles	56h
- Ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités		

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Services aux personnes
et aux territoires”

Les unités de formation

MG1

Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde

Objectif général du module :

Mobiliser des éléments d'une culture humaniste pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux ; développer sa culture littéraire et son esprit critique.
- ▶ Objectif 2- Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel.
- ▶ Objectif 3- Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde.
- ▶ Objectif 4- Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Le module d'enseignement général "Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde" a pour finalité la maîtrise de l'expression orale et écrite, l'acquisition de connaissances, de valeurs et de langages communs.

Il doit permettre à l'élève, l'apprenti et l'adulte en formation :

- d'exprimer un jugement respectueux d'autrui,
- de réfléchir sur le monde d'aujourd'hui,
- de se confronter avec la production artistique d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs.

Le module MG1 aide à la formation d'opinions raisonnées, et favorise l'ouverture au monde et à la culture.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

► Objectif 1 : Analyser, comparer, produire des discours écrits et oraux, développer sa culture littéraire et son esprit critique

L'enseignement du français en baccalauréat professionnel vise à atteindre les trois objectifs suivants :

- entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer ;
- entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire ;
- devenir un lecteur compétent et critique : confronter des savoirs et des valeurs.

1.1- Ecrire pour soi et pour les autres.

- 1.1.1- Résumer, rendre compte, expliquer, justifier.
- 1.1.2- Produire des écrits à finalité professionnelle.
- 1.1.3- Rédiger un discours argumentatif, prendre en compte la thèse adverse, énoncer un point de vue, le soutenir par des arguments, conclure (sujets de société, d'actualité, confrontation de valeurs).
- 1.1.4- Pratiquer l'écriture d'invention.
- 1.1.5- Respecter les codes de la langue écrite, utiliser des procédés stylistiques.

1.2- Échanger à l'oral : s'exprimer, écouter, réagir.

- 1.2.1- Mettre en voix (théâtre, poésie).
- 1.2.2- Reformuler, exposer, débattre.
- 1.2.3- Exprimer un point de vue nuancé (les valeurs d'aujourd'hui et d'autrefois).
- 1.2.4- Maîtriser les procédés de la parole efficace (éloquence, rhétorique).

1.3- Devenir un lecteur actif et critique.

- 1.3.1- Mettre des œuvres en relation avec leur contexte historique (combats et engagements des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles).
- 1.3.2- Confronter sur une question de société des débats d'époques différentes.
- 1.3.3- Analyser la dimension symbolique d'un personnage, d'une situation, d'une œuvre (mythes...).
- 1.3.4- S'interroger à partir de textes, d'œuvres, sur soi-même et son rapport au monde.
- 1.3.5- Repérer, identifier et apprécier des procédés d'écriture.

► Objectif 2 : Analyser et pratiquer différentes formes d'expression et de communication pour enrichir sa relation à l'environnement social et culturel

L'enseignement de l'éducation socioculturelle repose sur trois composantes distinctes et complémentaires :

- la communication interpersonnelle à finalité sociale et professionnelle,
- la communication médiatisée,
- l'éducation artistique.

Il a pour finalité de :

- développer les capacités de relation favorisant l'insertion sociale et professionnelle,
- préparer à une participation active, éclairée et exigeante à la vie sociale, civique et culturelle par une meilleure maîtrise de l'information et de son traitement médiatique,
- sensibiliser à l'action culturelle par l'acquisition d'une culture artistique et par la réalisation de productions mobilisant des capacités de création, d'imagination et de socialisation.

2.1- Observer et analyser des situations de communication interpersonnelle pour améliorer ses relations sociales et professionnelles.

- 2.1.1- Identifier les différents éléments d'une situation de communication.
- 2.1.2- Mesurer l'importance du non-verbal dans la communication humaine.
- 2.1.3- Diagnostiquer les difficultés à communiquer pour y remédier.
- 2.1.4- Se préparer à différents types d'entretiens.
- 2.1.5- Savoir intervenir dans différents types de réunions.

2.2- Identifier les enjeux de la communication médiatisée pour se situer dans la vie sociale, civique et culturelle.

- 2.2.1- Acquérir des méthodes de lecture de l'image.
- 2.2.2- Analyser la diffusion de masse de l'information par les médias.
- 2.2.3- Débattre du rôle des médias du point de vue éthique et civique et des enjeux citoyens de la nécessité de s'informer.

2.3- Pratiquer une approche concrète du fait artistique.

- 2.3.1- S'initier à des formes d'expression artistique et à leurs évolutions contemporaines.
- 2.3.2- Analyser une œuvre artistique.
- 2.3.3- Réaliser une production culturelle et artistique.

► Objectif 3 : Analyser et interpréter des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde

Cet objectif permet d'appréhender des faits s'inscrivant dans le temps et l'espace, ce qui contribue à l'élaboration d'une pensée plus autonome.

On utilise des supports variés et des documents de nature différente (cartes, textes, documents iconographiques, etc.). On veille à favoriser l'expression orale et écrite.

3.1- Étudier la France aux XIX^e et XX^e siècles.

- 3.1.1- Distinguer les évolutions sociales en France de 1830 à 1970 : "Être ouvrier(e) en France de 1830 à 1970" ou "Le monde rural en France du début du XIX^e à 1970" ou "La République et le fait religieux depuis 1880".

3.2- Étudier la France dans l'Union européenne.

- 3.2.1- Appréhender l'idée de l'Europe au XXe siècle.
- 3.2.2- Caractériser la France dans l'Union européenne : "Les espaces productifs" ou "Les mobilités de la population".
- 3.2.3- Identifier les territoires en France et dans l'Union européenne.

3.3- Étudier le monde au XXe siècle et au début du XXIe siècle.

- 3.3.1- Caractériser les relations internationales depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.
- 3.3.2- Distinguer et interpréter les formes et les conséquences de la décolonisation.
- 3.3.3- Caractériser l'évolution de la France depuis 1939.

3.4- Étudier les territoires et la mondialisation.

- 3.4.1- Analyser les flux et les réseaux de la mondialisation.
- 3.4.2- Identifier les pôles, les aires de puissance et les périphéries.
- 3.4.3- Cultures et mondialisation.

►Objectif 4 : Répondre à un besoin d'information professionnel ou culturel en mobilisant la connaissance de l'information - documentation

4.1- Décrypter l'information et son organisation dans la société contemporaine.

- 4.1.1- Identifier le besoin d'information.
- 4.1.2- Réaliser une typologie de l'information et du document.
- 4.1.3- Structurer ces éléments dans le contexte d'un système d'information documentaire (espace ressource, base de données, Web) au travers de l'analyse d'exemples concrets appartenant à la sphère culturelle ou professionnelle.

4.2- Traiter l'information pour un usage ciblé contribuant à la compréhension du relativisme culturel du monde contemporain (recherche, analyse et communication).

- 4.2.1- Pratiquer de manière raisonnée la recherche documentaire (besoin, collecte et traitement de l'information).
- 4.2.2- Évaluer la qualité de l'information collectée (pertinence, validité, fiabilité).
- 4.2.3- Structurer l'information en vue de sa diffusion (réécriture, référencement, classement).
- 4.2.4- Se constituer une culture informationnelle au travers de l'élaboration d'un produit documentaire en relation avec les autres disciplines (document scriptovisuel, revue de presse, sitographie, dossier documentaire simplifié...).

MIG2

Langue et culture étrangères

Objectif général du module :

Communiquer en langue étrangère dans des situations sociales et professionnelles en mobilisant des savoirs langagiers et culturels.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Comprendre la langue orale.
- ▶ Objectif 2- S'exprimer à l'oral en interaction.
- ▶ Objectif 3- S'exprimer à l'oral en continu.
- ▶ Objectif 4- Comprendre la langue écrite.
- ▶ Objectif 5- S'exprimer par écrit.



dans des situations sociales et professionnelles.

Niveau B1+ (utilisateur indépendant de niveau seuil) du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Les enseignements de langues contribuent à l'enrichissement du rapport aux autres. Ils préparent ainsi à la mobilité dans un espace européen et international élargi.

On propose des supports et des activités permettant d'utiliser la langue dans des situations diverses, liées aux domaines professionnels, à la culture ou à la civilisation des pays dont on étudie la langue.

L'enseignement doit se fonder sur des situations de communication, dans lesquelles l'activité de l'apprenant est centrale. On privilégie l'approche dite actionnelle : la langue est utilisée pour effectuer des tâches et mener à bien des projets proches de ceux que l'on peut réaliser dans la vie réelle. Cette démarche – dans laquelle l'usage des technologies de l'information et de la communication est aussi naturel qu'indispensable – donne du sens aux apprentissages car elle permet de mieux comprendre l'intérêt et la finalité des étapes conduisant à la réalisation d'une tâche communicative précise.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Le module de langue vivante a pour objectif d'amener l'apprenant au degré élevé du niveau seuil, B1+ tel que défini par le Cadre Européen Commun de Référence.

Les cinq activités langagières doivent toutes faire l'objet d'un entraînement dans le cadre des formations mais il convient d'accorder une place plus importante aux trois compétences de l'oral : compréhension, expression en continu et expression en interaction.



Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi

Objectif général du module :

Acquérir des connaissances et construire des compétences motrices pour devenir un citoyen physiquement et socialement éduqué.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi.
- ▶ Objectif 2- Gérer sa vie physique et sociale en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité.
- ▶ Objectif 3- Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

La finalité est de permettre une diversité d'expériences motrices et culturelles. Les enseignements d'EPS sont structurés selon deux ensembles de compétences :

Compétences propres à l'EPS, de dimension motrice

- réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée,
- se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains,
- réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique,
- conduire et maîtriser un affrontement individuel et collectif,
- réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi (cette compétence devient un passage obligé de formation en baccalauréat professionnel).

Compétences méthodologiques et sociales

- s'engager lucidement dans la pratique de l'activité,
- respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité,
- savoir utiliser différentes démarches pour apprendre à agir efficacement.

A des fins de diversification, il est attendu qu'au moins quatre compétences propres à l'EPS et les trois compétences méthodologiques et sociales organisent l'offre de formation. Quatre APSAES au moins sont à programmer pour répondre à ces exigences.

Les niveaux d'acquisition propres au baccalauréat professionnel s'appuient sur le référentiel de compétences attendues dans le programme de l'EPS diffusé dans les textes officiels du ministère de l'Éducation Nationale et du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

L'enseignement peut être mené en lien avec le projet pluridisciplinaire d'éducation à la santé.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Mobiliser ses ressources et développer son intelligence motrice par la diversité des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi (APSAES)

1.1- Accéder à la diversité des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi.

1.2- S'engager dans les apprentissages pour enrichir sa motricité et la rendre efficace.

1.3- Atteindre des niveaux de pratique optima en adéquation avec son potentiel physique et son profil moteur.

1.4- Développer l'image et l'estime de soi pour construire sa relation aux autres.

►Objectif 2 : Gérer sa vie physique et sociale, en vue d'entretenir sa santé et d'assurer sa sécurité

2.1- Expliquer les mécanismes biologiques en jeu lors des APSAES.

2.2- Mettre en relation la pratique physique et sportive, la physiologie de l'effort et la mécanique du mouvement.

2.3- Raisonner une alimentation équilibrée, adaptée à l'effort.

2.4- Analyser les comportements et attitudes efficaces dans le cadre de la préservation de la santé.

2.5- Pratiquer une activité et en analyser les effets sur soi.

2.6- Connaître et maîtriser les risques.

►Objectif 3 : Accéder au patrimoine culturel des activités physiques et sportives

Origine, évolution, diversité des pratiques, cadre réglementaire, éthique...

MG4

Culture scientifique et technologique

Objectif général du module :

Mobiliser des éléments d'une culture scientifique et technologique pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers.
- ▶ Objectif 2- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé.
- ▶ Objectif 3- Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules, de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies.
- ▶ Objectif 4- Raisonner l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Les enseignements de ce module concourent à la formation intellectuelle, professionnelle et citoyenne des élèves. En Baccalauréat professionnel, on se propose de compléter les acquis de la seconde professionnelle en vue d'enrichir la culture scientifique et technologique des apprenants.

Les démarches pédagogiques mises en oeuvre ont pour objectifs :

- de former à l'activité mathématique et scientifique par la mise en oeuvre des démarches d'investigation et d'expérimentation,
- de donner une vision globale des connaissances scientifiques et de leurs applications,
- de former à une utilisation raisonnée des outils technologiques, mathématiques et scientifiques,
- de permettre d'exercer un esprit critique par rapport aux enjeux liés au monde vivant (environnement, alimentation et santé), à l'impact des TIC sur la société, à l'information scientifique.

On s'efforce de contextualiser les supports de formation en fonction des secteurs professionnels et de s'appuyer sur des situations et exemples concrets.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

► Objectif 1 : Mobiliser des techniques et des concepts mathématiques liés aux domaines statistique-probabilités, algèbre-analyse et géométrie pour résoudre des problèmes dans des champs d'applications divers

L'utilisation des calculatrices graphiques et de l'outil informatique est une obligation dans la formation. Ces outils permettent d'une part d'expérimenter, de conjecturer, de construire et d'interpréter des graphiques, et d'autre part d'alléger ou d'automatiser certains calculs numériques et algébriques.

1.1- Traiter des données et interpréter un résultat statistique, gérer des situations simples relevant des probabilités.

1.1.1- Interpréter des indicateurs de tendance centrale (mode, classe modale, moyenne et médiane) et de dispersion (étendue, écart type et écart interquartile) pour des séries statistiques à une variable.

1.1.2- Analyser des tableaux de contingence pour deux variables qualitatives (degré de dépendance entre deux variables qualitatives).

1.1.3- Décrire quelques expériences aléatoires simples (tirages aléatoires avec ou sans remise dans une urne,...) et effectuer des calculs de probabilités (événement élémentaire, événement contraire, événements incompatibles, réunion et intersection d'événements, équiprobabilité).

1.1.4- Déterminer la probabilité conditionnelle d'un événement par rapport à un événement de probabilité non nulle.

1.1.5- Utiliser des tableaux et des arbres comme outils de démonstrations.

1.2- Mobiliser des compétences en algèbre et en analyse pour résoudre des problèmes concrets.

1.2.1- Résoudre un problème concret dont la situation est modélisée par une suite arithmétique ou géométrique.

1.2.2- Résoudre algébriquement et graphiquement une équation du second degré à une inconnue et déterminer le signe du polynôme associé.

1.2.3- Utiliser la représentation graphique de fonctions, ou leur expression algébrique, pour résoudre des équations et des inéquations.

1.2.4- Maîtriser graphiquement la notion de nombre dérivé (coefficient directeur de la tangente à une courbe) et utiliser la dérivation pour étudier les variations de fonctions (fonctions polynômes de degré inférieur ou égal à 3, fonctions homographiques).

1.2.5- S'approprier les représentations graphiques des fonctions logarithme népérien et exponentielle; utiliser les propriétés de ces fonctions ; étudier des fonctions du type $x \rightarrow e^{ax}$.

1.2.6- Déterminer l'intégrale d'une fonction et l'interpréter géométriquement dans le cas d'une fonction positive.

1.3- Utiliser la géométrie comme support dans des problèmes d'algèbre et d'analyse.

► Objectif 2 : Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour mesurer des enjeux liés au monde vivant en matière d'environnement, d'alimentation et de santé

Pour atteindre cet objectif, l'enseignement de biologie-écologie repose sur des notions relatives au monde vivant et à son fonctionnement aux différentes échelles, du niveau cellulaire à celui du système planétaire.

A travers les situations et exemples étudiés, sont donc apportées les connaissances fondamentales relatives à l'organisation et à la physiologie des organismes vivants. Une vision intégrée du fonctionnement de l'organisme humain (anatomie, physiologie) est également construite.

2.1- Apprécier l'influence des activités humaines sur les milieux dans une perspective de développement durable.

2.1.1- Identifier les composantes écologiques des milieux : composantes abiotiques, reconnaissance des êtres vivants, éléments de systématique, particularités écologiques d'un écosystème.

2.1.2- Analyser le fonctionnement des milieux : situation et place dans le territoire, identification et dynamique de la biodiversité, fonctionnement des écosystèmes.

2.1.3- Identifier des impacts des activités anthropiques sur l'environnement.

2.1.4- Justifier des actions humaines sur l'environnement dans une perspective de développement durable : prévention des risques, préservation et valorisation des espaces, gestion des ressources.

2.2- Identifier l'impact de facteurs de l'environnement sur la santé humaine.

2.2.1- Présenter des impacts de différents facteurs environnementaux sur la santé humaine : facteurs de risques, effets physiopathologiques.

2.2.2- Identifier des moyens de prévention.

2.2.3- Expliquer des mécanismes de lutte.

2.3- Montrer l'impact de l'alimentation sur la santé humaine.

2.3.1- Expliquer les principes de base d'une alimentation équilibrée : besoins de l'organisme, aliment source d'énergie, adaptation de la ration alimentaire, fonction de nutrition.

2.3.2- Décrire des risques et des maladies d'origine alimentaire : toxi-infections, déséquilibres et troubles du comportement alimentaire, allergies, intolérances.

2.3.3- Raisonner les conséquences des choix alimentaires : comportements alimentaires, incidences écologiques, problèmes éthiques.

► **Objectif 3 : Mobiliser des savoirs et utiliser des démarches scientifiques pour analyser, interpréter et utiliser des informations liées aux propriétés de l'eau, des solutions aqueuses, des bio-molécules, de quelques systèmes mécaniques en équilibre et de certaines formes d'énergies**

3.1- Acquérir des savoirs et analyser des informations liées aux propriétés de l'eau et des solutions aqueuses.

3.1.1- Définir et utiliser les caractéristiques physico-chimiques de l'eau et des solutions aqueuses (conductivité, concentrations molaires et massiques des espèces dissoutes, pH, TH).

3.1.2- Interpréter les résultats d'une fiche d'analyse d'eau (paramètres de qualité d'une eau) ; caractériser les sources de pollution des eaux.

3.1.3- Déterminer des quantités de matière par des dosages colorimétriques et pH-métriques de solutions acido-basiques (préparations des solutions, techniques expérimentales, exploitations).

3.2- S'approprier des savoirs liés aux bio-molécules présentes dans les aliments.

3.2.1- Présenter une classification générale des bio-molécules (glucides, lipides, protides) ; situer et nommer les plus courantes dans cette classification.

3.2.2- Écrire les formules brutes et semi-développées des bio-molécules courantes.

3.2.3- Indiquer les phénomènes physico-chimiques responsables de la dégradation des aliments ; préciser quelques techniques mises en œuvre pour préserver leur qualité sanitaire.

3.2.4- Connaître la fonction et le résultat de l'hydrolyse des bio-molécules présentes dans les aliments lors de la digestion.

3.3- S'approprier des concepts et des lois liés à l'étude de quelques formes d'énergie et de leurs applications technologiques.

3.3.1- Caractériser une action mécanique par une force ; déterminer les conditions d'équilibre d'un solide.

3.3.2- Définir et calculer un travail, une énergie (mécanique, thermique et de rayonnement) ; donner des exemples liés à ces formes d'énergie et à leur transformation (machines thermiques, frigorifiques...).

3.3.3- Définir les grandeurs caractéristiques des courants continus et alternatifs ; énoncer et utiliser les lois fondamentales du courant continu.

3.3.4- Caractériser et calculer une puissance et une énergie électrique en courant continu et alternatif (coût de fonctionnement d'une installation électrique).

► **Objectif 4 : Raisonner l'utilisation des outils informatiques et s'adapter à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)**

4.1- Analyser un problème pour le résoudre à l'aide d'un ensemble d'outils informatiques.

4.1.1- Effectuer une analyse préalable (données disponibles, données à calculer et/ou traitements à réaliser).

4.1.2- Mettre en œuvre de manière raisonnée des logiciels et des fonctionnalités adaptés, pour répondre à un besoin identifié :

- de traitement d'informations (gestion pertinente de documents longs et composites, élaboration de feuilles de calcul nécessitant l'utilisation de fonctions logiques et des fonctionnalités de base de données, outils de localisation géographique, outils professionnels spécifiques) ;
- de communication (présentation assistée par ordinateur, outils de travail collaboratif).

4.2- Identifier les évolutions des TIC et leurs enjeux à partir d'un exemple caractéristique.

Approche des éléments technologiques, perspectives d'usage dans le domaine professionnel du secteur ou dans la vie quotidienne, impacts sociétaux.

MP1

Caractéristiques et besoins des populations des territoires ruraux

Objectif général du module :

Identifier les caractéristiques biologiques, sociales et culturelles des populations pour apporter des réponses adaptées à leurs besoins dans les territoires ruraux.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Identifier les caractéristiques socioculturelles des populations des territoires ruraux.
- ▶ Objectif 2- Identifier les besoins des populations dans les territoires ruraux.
- ▶ Objectif 3- Caractériser les réponses aux besoins des populations dans les territoires ruraux.
- ▶ Objectif 4- Mobiliser des savoirs et savoir-faire en biologie humaine pour répondre aux besoins des populations.
- ▶ Objectif 5- Caractériser les conséquences liées au handicap, au vieillissement, à la maladie, et aux conduites à risques sur le plan individuel, familiale et social, y compris pour les aidants.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

L'objectif du module est de caractériser les attentes sociales et les besoins des populations des territoires ruraux.

Ceci permet de définir une offre de services et de prestations adaptées.

Les enseignements de ce module visent à compléter et conforter les acquis de la classe de seconde professionnelle "services aux personnes et aux territoires". Ils prennent en compte, en les contextualisant, les acquis des modules d'enseignement général.

Les savoirs et savoir-faire fondamentaux sont introduits au travers de situations professionnelles.

Les objectifs 2, 3 et 5 du module MP1 s'appuient sur la totalité de l'objectif 1 ainsi que sur l'objectif 2.5 du module MP5.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Identifier les caractéristiques socio-culturelles des populations des territoires ruraux

- 1.1- repérer les différentes populations d'un territoire rural et leurs représentations de la ruralité
- 1.2- identifier les attentes sociales liées aux activités agricoles et aux services
- 1.3- analyser des représentations de la ruralité dans les œuvres de la création contemporaine

►Objectif 2 : Identifier les besoins des populations dans les territoires ruraux

- 2.1- repérer et classer les besoins des publics dans les territoires ruraux en fonction de leur mode de vie
- 2.2- analyser les attitudes de consommation des publics en fonction de leurs besoins
 - 2.2.1- repérer les différents postes de consommation.
 - 2.2.2- analyser la consommation des publics du territoire rural
 - 2.2.3- repérer les informations relatives à la protection du consommateur

►Objectif 3 : Caractériser les réponses aux besoins des populations des territoires ruraux

- 3.1- présenter les réponses institutionnelles
- 3.2- orienter les populations vers les organisations adaptées

►Objectif 4 : Mobiliser des savoirs et des savoir-faire en biologie humaine pour répondre aux besoins des populations

- 4.1- caractériser l'immunité de l'être humain
 - 4.1.1- identifier des grands groupes d'agents pathogènes
 - 4.1.2- Préciser les particularités des bactéries
 - 4.1.3- Rappeler, en les contextualisant, les caractéristiques de la réponse immunitaire
 - 4.1.4- Présenter les particularités de la vaccinothérapie
- 4.2- Caractériser la transmission du message héréditaire de l'être humain
 - 4.2.1- Présenter les caractéristiques de la gamétogenèse
 - 4.2.2- Présenter les caractéristiques de la transmission des caractères héréditaires de l'être humain
- 4.3- Présenter des particularités de la communication humorale chez l'être humain
 - 4.3.1- Décrire des caractéristiques de l'unité de l'organisme
 - 4.3.2- Décrire les caractéristiques de la régulation hormonale
- 4.4- Préciser des particularités de la transmission du message nerveux chez l'être humain
 - 4.4.1- Décrire des caractéristiques du motoneurone
 - 4.4.2- Décrire des mécanismes de la transmission du message nerveux

►Objectif 5 : Caractériser les conséquences liées au handicap, au vieillissement, à la maladie et aux conduites à risque sur le plan individuel, familial et social, y compris pour les aidants

- 5.1- Apprécier le retentissement de ces atteintes
- 5.2- Définir la notion de santé publique

MIP2

Contexte des interventions de services

Objectif général du module :

Caractériser le contexte socioprofessionnel et territorial des activités de services

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Repérer les caractéristiques d'un territoire rural
- ▶ Objectif 2- Distinguer les structurations et les dynamiques des territoires ruraux
- ▶ Objectif 3- Caractériser le contexte économique et juridique des activités de services
- ▶ Objectif 4- Identifier les enjeux de la protection sociale

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Il s'agit de situer l'organisation dans son territoire et plus globalement dans son environnement socioéconomique. Il convient d'appréhender l'organisation de services comme un système ouvert sur son environnement et de cerner les interactions favorables ou défavorables.

Ce module permet à l'apprenant de participer à la vie de la structure avec une lecture éclairée de son fonctionnement et de s'y insérer.

Il s'agit de faire acquérir une méthodologie d'analyse lui permettant d'identifier et d'intégrer les évolutions de l'environnement en particulier les mutations de la protection sociale et leur impact sur l'organisation.

Ce module vise aussi à sensibiliser l'apprenant à l'éthique et à la déontologie.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Repérer les caractéristiques d'un territoire rural

1.1- caractériser les données écologiques d'un territoire rural

1.1.1- identifier les caractéristiques écologiques des territoires ruraux

1.1.2- identifier les interactions entre les populations et les territoires ruraux

1.2- caractériser les données historiques et géographiques

1.3- caractériser les données démographiques et économiques

1.3.1- repérer les dynamiques démographiques du monde rural

1.3.2- identifier la place, la nature et le rôle des activités économiques dans le monde rural

1.4- caractériser les données culturelles

1.4.1- identifier les éléments du patrimoine culturel local

1.4.2- repérer les différentes formes d'expression et de création présentes dans l'espace rural aujourd'hui

►Objectif 2 : Distinguer les structurations et les dynamiques des territoires ruraux

2.1- appréhender le maillage administratif en France

2.1.1- identifier les emboîtements des cadres administratifs

2.1.2- expliquer l'évolution du maillage administratif

2.2- appréhender la structuration du territoire par des réseaux

2.2.1- identifier le fonctionnement des réseaux

2.2.2- modéliser la structuration d'un territoire par un réseau

2.3- appréhender des dynamiques territoriales en milieu rural

2.3.1- identifier un projet de développement local

2.3.2- repérer les évolutions de l'organisation territoriale

►Objectif 3 : Caractériser le contexte économique et juridique des activités de services

3.1- identifier l'environnement des organisations de services et ses mutations

3.2- distinguer règle de droit, déontologie, éthique

3.3- identifier la diversité des organisations de services en milieu rural

3.4- analyser le fonctionnement des organisations

3.5- repérer les principaux éléments du droit social qui organisent la vie professionnelle

►Objectif 4 : Identifier les enjeux de la protection sociale

4.1- identifier les risques sociaux

4.2- identifier les acteurs de la protection sociale et leur rôle

4.3- prendre en compte les mutations du système de protection sociale

MIP3

Organisation d'une intervention de services aux personnes

Objectif général du module :

Organiser une intervention auprès de personnes en s'adaptant aux diverses situations professionnelles rencontrées en structures et au domicile notamment dans le domaine de la restauration, du confort matériel et corporel et du maintien du lien social.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Repérer le contexte de l'intervention
- ▶ Objectif 2- Organiser les moyens humains et matériels
- ▶ Objectif 3- Proposer l'intervention
- ▶ Objectif 4- Évaluer l'intervention

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Il s'agit d'acquérir une démarche, d'organiser une intervention seul ou en équipe et d'évaluer la qualité de l'intervention. Le choix du type et du déroulement de l'intervention se fait à partir de l'analyse d'une situation. Au vu des résultats étudiés ou observés dans une ou plusieurs situations, la méthodologie de l'évaluation est mise en évidence.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

►Objectif 1 : Repérer le contexte de l'intervention

- 1.1- définir l'organisation
- 1.2- repérer les environnements externes
- 1.3- repérer les besoins des personnes

►Objectif 2 : Organiser les moyens humains et matériels

- 2.1- choisir les moyens humains et matériels en tenant compte des obligations professionnelles
- 2.2- gérer les ressources humaines
- 2.3- gérer les moyens matériels

►Objectif 3 : Proposer l'intervention

- 3.1- inventorier les différents types de demandes
- 3.2- répondre aux demandes en choisissant l'intervention la plus adaptée
- 3.3- définir les objectifs et les étapes de l'intervention

►Objectif 4 : Évaluer l'intervention

- 4.1- repérer des critères d'évaluation
- 4.2- appliquer une démarche qualité

MIP4

Communication en situation professionnelle

Objectif général du module :

Mettre en œuvre des techniques permettant de communiquer en situation professionnelle.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Organiser ses données en cohérence avec le système d'information de la structure.
- ▶ Objectif 2- Intégrer l'usage d'outils de travail collaboratifs.
- ▶ Objectif 3- Contribuer à l'élaboration des outils de communication de la structure.
- ▶ Objectif 4- Accompagner une personne dans l'usage des TIC.
- ▶ Objectif 5- Exploiter les données d'une enquête.
- ▶ Objectif 6- Utiliser les techniques de la communication orale et non verbale adaptée à des situations professionnelles.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

L'enseignement de la communication professionnelle s'appuie sur les situations professionnelles au cours des TP ou à partir d'études de cas ; il tient compte des acquis du MG1 en Éducation socio-culturelle et des acquis informatique du MG4.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

► **Objectif 1 : Organiser ses données en cohérence avec le système d'information de la structure**

► **Objectif 2 : Intégrer l'usage d'outils de travail collaboratifs**

- 2.1- utiliser des outils de planification et de concertation
- 2.2- alimenter un système d'information à distance

► **Objectif 3 : Contribuer à l'élaboration des outils de communication de la structure**

- 3.1- réaliser un support papier
- 3.2- réaliser un support multimédia et interactif simple

► **Objectif 4 : Accompagner une personne dans l'usage des TIC**

► **Objectif 5 : Exploiter les données d'une enquête**

► **Objectif 6 : Utiliser les techniques de la communication orale et non verbale adaptée à des situations professionnelles**

- 6.1- repérer le contexte de la communication professionnelle
- 6.2- accueillir la personne
- 6.3- communiquer avec la personne de façon adaptée pour apprécier la demande
- 6.4- répondre à la demande par un accompagnement adapté, dont le traitement de l'urgence
- 6.5- traiter des informations diffuses et provenant de sources variées
- 6.6- assurer la promotion de la structure et des services proposés
- 6.7- animer des réunions

MIP5

Accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne

Objectif général du module :

Réaliser des services visant au bien-être des personnes fragiles*.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Adapter le cadre de vie.
- ▶ Objectif 2- Mettre en œuvre une activité d'aide à la personne.
- ▶ Objectif 3- Prendre des initiatives adaptées au contexte.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

La finalité de ce module est d'adopter les techniques professionnelles pour répondre aux besoins des personnes, dans diverses situations rencontrées, en structure collective et/ou au domicile, dans le domaine du confort matériel et corporel. Les situations envisagées concernent tous les publics fragiles.

* On entend par personnes fragiles : petite enfance, personne handicapée, personne âgée dépendante, personne malade.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

► Objectif 1 : Adapter le cadre de vie

1.1- repérer les éléments de sécurité et d'hygiène du cadre de vie

1.2- différencier les lieux et leurs fonctions

1.3- aménager l'espace pour favoriser l'autonomie de la personne et prévenir les accidents

► Objectif 2 : Mettre en œuvre une intervention d'aide à la personne

2.1- participer au bien-être corporel, sanitaire et à la sécurité des personnes

2.1.1- assurer les soins d'hygiène et de confort à la personne : organiser le travail, effectuer les soins d'hygiène corporelle, assurer la réfection du lit, aider aux transferts...

2.1.2- repérer les risques et assurer la sécurité des personnes

2.2- adopter une attitude professionnelle

2.2.1- respecter l'éthique et la déontologie

2.2.2- respecter les limites de son champ d'intervention

2.3- participer à l'élaboration d'un projet de vie ou d'un projet individualisé

2.4- conduire des activités permettant de développer, maintenir et restaurer l'autonomie et la vie sociale

2.5- accompagner une personne dans la gestion de sa vie quotidienne

2.5.1- gérer un budget

2.5.2- gérer des documents de la vie quotidienne

2.5.3- suivre des démarches engagées : commandes, contrats...

► Objectif 3 : Prendre des initiatives adaptées au contexte

3.1- fixer le cadre d'intervention

3.1.1- définir la responsabilité civile et pénale

3.1.2- définir le secret professionnel et le devoir de discrétion

3.2- analyser les changements du comportement et des attitudes

3.2.1- observer les comportements et évaluer le caractère d'urgence

3.2.2- transmettre des informations

3.3- réagir et agir face aux situations difficiles

3.3.1- prévenir, alerter et secourir

3.3.2- adopter des attitudes et/ou des comportements adaptés face à l'agressivité, la dépression, la fin de vie, la maltraitance...

MP6

Action professionnelle à destination d'un territoire rural

Objectif général du module :

Concevoir et réaliser une action professionnelle destinée aux acteurs et aux usagers d'un territoire rural favorisant le développement local.

Objectifs du module

- ▶ Identifier différents types d'actions possibles.
- ▶ Concevoir une action en partenariat.
- ▶ Mettre en œuvre l'action avec les acteurs du territoire.
- ▶ Évaluer les résultats et les impacts de l'action avec les partenaires professionnels.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Le module d'enseignement professionnel MP6 est l'occasion pour les élèves de planifier, concevoir et mettre en œuvre une action professionnelle répondant aux besoins identifiés des usagers d'un territoire rural. La mise en œuvre de ce module est l'occasion pour les élèves de concrétiser les connaissances et savoir-faire acquis dans les différents enseignements (généraux et professionnels) du Baccalauréat professionnel "services aux personnes et aux territoires" ; elle doit leur permettre de développer des compétences transversales liées au travail de groupe, à l'acquisition d'autonomie et de réaliser une action professionnelle dans le champ des services aux populations dans un territoire rural.

Ce module offre ainsi aux établissements, par la diversité des actions possibles, une marge d'autonomie importante. Celles-ci doivent s'inscrire en cohérence avec les activités décrites dans le référentiel professionnel : actions liées aux services de proximité, actions liées aux services à l'entreprise, actions liées à l'animation des territoires (patrimoine, culturelle, touristique), actions liées à l'accueil, à l'information et la communication, actions liées aux services aux personnes.

La méthodologie de projet sera évidemment convoquée. Il est conseillé d'organiser les projets en groupe dont la taille est en adéquation avec l'activité de service envisagée (groupes de trois à cinq élèves). La mise en œuvre de ce module nécessite, pour l'équipe pédagogique, d'élaborer une démarche d'enseignement pluridisciplinaire en relation avec les projets envisagés par les apprenants. Il s'agit d'accompagner les élèves, de leur permettre d'approfondir leurs connaissances dans les domaines théoriques ou techniques concernés par leur projet, de faciliter leurs relations avec les partenaires extérieurs et de développer les compétences professionnelles requises.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

► **Objectif 1 : Identifier différents types d'actions possibles en territoire rural**

- 1.1- recenser les besoins non satisfaits et proposer un projet d'action avec des partenaires
- 1.2- évaluer les opportunités et menaces des environnements au regard du projet envisagé
- 1.3- le pilotage des organisations de services
- 1.4- évaluer les forces et faiblesses de l'organisation au regard du projet envisagé

► **Objectif 2 : Concevoir une action en partenariat**

- 2.1- décrire l'action proposée
- 2.2- identifier les moyens à mettre en œuvre pour réaliser l'action
- 2.3- identifier la réglementation et les normes à respecter pour réaliser l'action
- 2.4- étudier la faisabilité financière du projet
- 2.5- communiquer sur le projet
- 2.6- préparer l'évaluation du projet

► **Objectif 3 : Mettre en œuvre l'action avec les partenaires professionnels**

- 3.1- planifier l'action professionnelle
- 3.2- réaliser les différentes tâches liées aux activités
- 3.3- établir une relation professionnelle et avec les partenaires et les usagers

► **Objectif 4 : Évaluer les résultats et les impacts avec les partenaires professionnels**

- 4.1- dresser le bilan de la réalisation avec les partenaires professionnels
- 4.2- évaluer le travail et le fonctionnement du groupe

APSAES	Activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi
CCF	Contrôle certificatif en cours de formation
CERCL	Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues
EIE	Enseignement à l'initiative de l'établissement
EPS	Éducation physique et sportive
EPT	Épreuve ponctuelle terminale
ESC	Éducation socioculturelle
FDA	Fiche descriptive d'activité
MG	Module général
MAP	Module d'adaptation professionnelle
MP	Module professionnel
PAO	Publication assistée par ordinateur
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SESG	Sciences économiques, sociales et de gestion
SPS	Situation professionnelle significative
STE	Sciences et techniques des équipements
STP	Sciences et techniques professionnelles
TIC	Technologies de l'information et de la communication

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique

1er Avenue de Lowendal 75349 PARIS 07 SP

Mise à jour du 26 février 2018